

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

à renvoyer à : SNUipp 61 (FSU) 16, rue Etoupée 61000 Alençon

MOUVEMENT 2011/2012

1	□□□		16	□□□	
2	□□□		17	□□□	
3	□□□		18	□□□	
4	□□□		19	□□□	
5	□□□		20	□□□	
6	□□□		21	□□□	
7	□□□		22	□□□	
8	□□□		23	□□□	
9	□□□		24	□□□	
10	□□□		25	□□□	
11	□□□		26	□□□	
12	□□□		27	□□□	
13	□□□		28	□□□	
14	□□□		29	□□□	
15	□□□		30	□□□	
	N ^o du poste	Intitulé du poste ou de la zone		N ^o du poste	Intitulé du poste ou de la zone

à renvoyer à :

**SNUipp 61 (FSU)
Maison des associations
16 rue Étoupée
61000 ALENÇON**

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

NOM:..... Prénom:

Adresse électronique: tél:.....

Vous êtes: titulaire Stagiaire (PES)

École: Ville :

Vous êtes nommé.e à Titre provisoire depuis.....an(s)
 Titre définitif

Poste occupé actuellement (cocher)

Adj ^t		Mat.	Élém.	ZIL	Brigade	Poste LV	<i>Caipemf</i>	Spécialisé.e <i>Capsais</i> <i>Capa-sh</i>	Option
DIR.									

Votre Ancienneté Générale de Service
Au 31 / 12 / 2010

..... an (s)

..... mois

..... jours

Pour connaître votre AGS consultez I-Prof

Poste composite
Vous occupez un poste

Composite depuis an (s)

Vous êtes victime d'une mesure de carte scolaire

OUI NON

Vous êtes habilité.e langues vivantes

OUI NON

Vous exercez en RAR, RRS à T.D.

depuis an(s)

Direction d'école

Vous faites fonction de directrice.teur

OUI NON

Vous êtes inscrit.e sur la liste d'aptitude Direction d'école

OUI NON

Vous exercez actuellement sur un poste ASH

en tant que titulaire

à titre provisoire

Vous exercez à TP en ITEP ou EREA

Depuis..... an(s)

barème

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

ENCART MOUVEMENT 2011/2012

Supplément à Bulletin SNUipp61 n°235 d'avril 2011

calendrier des opérations liées au Mouvement

Mi-avril	Publication de la circulaire et des postes*
du 18 avril au 2 mai 2011	saisie des vœux
12 mai 2011	groupe de travail " cas particuliers" signalés par l'IEN ou l'assistante sociale
31 mai 2011	CAPD phase principale
28 juin 2010	groupe de phase d'ajustement

* par courrier électronique dans les écoles et sur le site départemental:

www.ac-caen.fr/orne

→ gestion des personnels
→ enseignant du 1er degré public
→ mouvement intradépartemental

QUELQUES CONSEILS ...

Nous vous conseillons :

- De lire attentivement l'intégralité des instructions du mouvement.
- De consulter l'outil « Je libère peut-être un poste » que nous avons mis en place sur le site snu61@snuipp.fr. Il est basé sur la contribution des collègues, nous ne pouvons donc pas vérifier les informations, l'objectif est de dresser ensemble une liste de postes susceptibles d'être vacants, liste que nous espérons être la plus fiable possible.

Quelques règles d'or

1) Je ne demande jamais un poste qui ne m'intéresse pas vraiment.

2) je classe mes vœux dans un ordre **strictement préférentiel**. Aucun paramètre ne doit venir troubler ce choix. Le premier poste que vous demandez doit être celui que vous préféreriez obtenir qu'il soit vacant ou susceptible de l'être (et non pas celui qu'on pense avoir le plus de chance d'obtenir !)

C'est le barème qui départage les candidats et non, l'ordre des vœux .

⇒ *Demander un poste en vœu n°1 ne confère aucune priorité sur un.e collègue qui l'aurait demandé en vœu 29 : seul le barème des demandeurs intervient .*

3) un poste m'intéresse même si « je crois que... », « on m'a dit que... » **JE POSTULE** surtout si je n'ai pas épuisé mes 30 possibilités de vœux.

Non titulaires, attention !

Si vous n'obtenez rien à l'occasion du mouvement principal (CAPD du 31 mai), vous serez affecté à la phase d'ajustement (28 juin) sans possibilité de reformuler des vœux. Vous serez alors positionné.e en principe au plus prêt de ce qui ressort de votre liste de vœux principale...parmi les postes restants. Chacun voit bien tout l'aspect aléatoire que cela comporte.

Il paraît donc nécessaire de formuler des **vœux géographiques** si vous ne voulez pas courir le risque d'être nommé en n'importe quel lieu du département.

Lors de ces vœux géographiques, veillez à « couvrir » tous les types de postes susceptibles de vous intéresser.

Affectation des lauréats au concours 2011

Concernant l'affectation des lauréats au concours 2011, l'IA a proposé que leur soient réservés des postes de brigades. Nous avons suggéré les postes composites, assurant ainsi aux stagiaires une découverte plus variée et moins "difficile" du métier.

Les lauréats au concours 2010 (PES) n'auront pas d'affectation " protégée ", conformément à la circulaire ministérielle " mobilité " de novembre 2010. Ils participeront donc au Mouvement avec un barème à hauteur de 0,333.

Comment calculer son barème ?

Le barème c'est:

AGS au 31/12/10

(**AGS**: 1 point /an, 1/12ème par mois, 1/365ème par jour)

+

bonification éventuelle.

En cas d'égalité de barème,
le départage se fait dans l'ordre
de ces critères :

- ancienneté réelle
- âge : priorité au plus âgé.e

BONIFICATIONS

♦ **Handicap**

500 points sous réserve de remplir les conditions prises en compte.

♦ **Victime de fermeture de poste**

à condition d'être depuis au moins un an à TD sur le poste :

⇒ 8 points + 1/2 point par année civile d'ancienneté sur le poste.

♦ **Direction**

Exercice à titre provisoire sur un poste de direction en 2010-2011

⇒ 5 points sur le vœu correspondant au poste occupé en 2009-2010, quel que soit son rang.
Bonification appliquée uniquement en cas d'inscription sur la L.A. 2011 .

♦ **RAR, RRS, classe unique** avec exercice à **TD** depuis au moins 5 ans en 2010/2011:

⇒ 5 points + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice sur le poste.

♦ **ITEP ou EREA** (éducateur en internat) avec exercice à TP en 2010/2011 :

⇒ 5 points + 1/2 point supplémentaire par année d'exercice.
Bonification plafonnée à 8 points.

♦ **Dispositif-relais et centre éducatif fermé** avec exercice à TP ou TD :

⇒ 5 points sur tous les vœux + 1/2 pt supplémentaire par année d'exercice sur le poste.

♦ **Exercice sur poste composite** en 2010/2011:

⇒ 2 points pour la 1^{ère} année + 1/2 point par année d'exercice supplémentaire consécutive.

♦ **Exercice sur poste ASH à TP** en 2010-2011 :

⇒ 2 points sur l'ensemble des vœux.

⇒ 5 points si le poste occupé en 2010/2011 apparaît dans les 3 premiers vœux.